



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 80253

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

Texte de la réponse

Le délai global de paiement des factures du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) s'est élevé, pour l'année 2009, à : sur les programmes du MAEE (105, 151, 185, 209) : quinze jours pour environ 3,37 MdEUR et près de 40 000 factures ; sur le CAS 722 (immobilier) : trente-quatre jours pour environ 50 MEUR et 480 factures.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80253

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6217

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9017